

- BTS SP3S
- BTS TOURISME
- EDIAS
- PREPA AIDE-SOIGNANT
- CAP

## **DOSSIER D'INSCRIPTION**

### **Chambre Etudiante**

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

#### **PIECES A REMPLIR ET A RENVOYER**

- Fiche individuelle de renseignements
- Accusé de réception du règlement intérieur
- Autorisation de soins

#### **AUTRES PIECES A FOURNIR**

- Photocopies de la carte d'assuré social (carte vitale) **ET** de la mutuelle complémentaire.
- Photocopies des vaccinations obligatoires
- 1 photo d'identité (avec nom au dos)
- Un chèque d'arrhes de 300 € (si non fourni avec le dossier d'inscription)

Une caution de 30 € pour les clefs et les badges d'accès aux chambres et à l'établissement sera demandée à la rentrée et rendue à la restitution des badges et de la clef.

#### **PIECES JOINTES A CONSERVER PAR LA FAMILLE**

- Règlement intérieur des chambres,
- Avis pratiques,



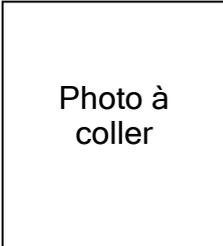
# Fiche individuelle de renseignements

BON SAUVEUR  
Ecole – Collège – Lycée

Classe : .....

## ETAT CIVIL DE L'ETUDIANT

- NOM : .....
- Prénoms : .....
- Sexe :  F  M Né(e) le : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_ à : .....



## Coordonnées de l'étudiant

Adresse : .....

Code Postal : |\_|\_|\_|\_| Ville : .....

Tel Domicile : ..... / ..... / ..... / ..... / ..... Portable de l'étudiant: .. / ..... / ..... / ..... / .....

Adresse e-mail de l'étudiant : ..... @ .....

## Responsable légal

- Situation des parents :  Mariés  Vie maritale  Divorcés / séparés\*
- Veuf(ve)  Remarié  Célibataire

*\*En cas de séparation ou de divorce, merci de nous préciser si l'autorité parentale est :*

conjointe  attribuée à la mère  attribuée au père  confiée à un tiers, précisez .....

*(Si l'étudiant est mineur joindre l'extrait de jugement décidant de la garde et de l'autorité parentale)*

Mode de garde :

- alternée  attribuée à la mère  attribuée au père  confiée à un tiers, précisez .....

### Père

### Mère

|              |                                |              |                                |
|--------------|--------------------------------|--------------|--------------------------------|
| NOM - Prénom | .....                          | NOM - Prénom | .....                          |
| Adresse :    | .....                          | Adresse :    | .....                          |
| CP - Ville   | _ _ _ _  /  _ _ _ _            | CP - Ville   | _ _ _ _  /  _ _ _ _            |
| Téléphone    | <u>Domicile</u> <u>Travail</u> | Téléphone    | <u>Domicile</u> <u>Travail</u> |
| Ligne fixe : | .....                          | Ligne fixe : | .....                          |
| Portable :   | .....                          | Portable :   | .....                          |
| E-mail :     | .....                          | E-mail :     | .....                          |
| Profession : | .....                          | Profession : | .....                          |

• en cas de famille recomposée.

Quelles sont les personnes qui vivent au foyer de l'étudiant :

beau-père  belle-mère  frères  sœurs  autres enfants  autre (préciser) .....





BON SAUVEUR  
Ecole – Collège – Lycée

ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

**Internat**

**AUTORISATION de SOINS et D'INTERVENTION  
CHIRURGICALE**

Je soussigné(e)  M.  Mme  Melle  
(cocher la case appropriée)

NOM ..... PRENOM .....

N° Sécurité Sociale : 

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

Père - Mère - Tuteur / tutrice légal(e) de l'étudiant(e) :  
(rayer les mentions inutiles)

NOM ..... PRENOM .....

Inscrit en classe de .....

AUTORISE, en cas d'urgence, l'ensemble scolaire du BON SAUVEUR de SAINT LO, à prendre toutes mesures utiles pour une hospitalisation ou une opération chirurgicale.

Fait à ....., le ..... Signature des parents

Signature de l'étudiant



BON SAUVEUR  
Ecole – Collège – Lycée

ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

**Internat**

**Accusé Réception du Règlement Intérieur de l'internat**

Je soussigné(e)  M.  Mme  Melle  
(cocher la case appropriée)

NOM ..... Prénom .....

Inscrit en classe de .....

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'internat, en accepter les différentes dispositions et m'engage à les respecter.

Fait à ....., le .....

Signature de l'étudiant

Signature des parents

# Règlement Intérieur des chambres Étudiants

Le texte qui suit énonce les principales règles de vie des étudiants, dans le cadre de l'internat.

## RESPONSABILITES.

Les étudiants sont d'abord sous la responsabilité du Directeur du lycée pour toutes les questions ayant trait à leur scolarité.

En ce qui concerne l'internat, ils s'adressent en priorité à la responsable d'internat.

Il est souhaité qu'ils élisent un ou plusieurs délégués pour représenter les différents groupes.

## AVIS PRATIQUES.

Une caution de 30 € pour les clefs et les badges d'accès aux chambres et à l'établissement sera demandée à la rentrée et rendue en mai (sous réserve de la restitution des badges et de la clef en bon état).

L'internat est ouvert dans les conditions normales du lundi matin au vendredi après-midi.

Il est exceptionnellement possible de rentrer le dimanche soir entre 20h et 21h00 et / ou de rester les week-ends (sans possibilité de restauration au self). Il faut alors IMPERATIVEMENT en informer le gardien le vendredi au plus tard en s'inscrivant sur le tableau disponible à l'accueil.

DANS LA JOURNEE, les étudiants sont autorisés à aller dans leur chambre. Les personnes extérieures ne sont pas admises.

Chaque étudiant a sa clé et ses badges (cf. supra). En cas de perte ou d'oubli, ils peuvent s'adresser à la surveillante responsable d'étage qui détient les doubles. (*En aucun cas ils ne sont autorisés à faire des doubles*). S'il y a perte, la caution sera encaissée pour pourvoir au remplacement, des badges et/ou de la clé égaré(s).

## TELEVISION

Les téléviseurs sont autorisés dans les chambres.

## QUESTIONS D'ORDRE MATERIEL

### ENTRETIEN DES CHAMBRES

Chaque étudiant est responsable de l'entretien de sa chambre. Le matériel nécessaire est mis à disposition.

L'entretien du couloir et des sanitaires est assuré par le personnel de service.

Il est demandé à chacun de veiller au bon état du matériel mis à sa disposition. En particulier, l'affichage n'est autorisé que sur le tableau d'affichage ou le(s) mur(s) recouvert(s) de moquette murale.

### CUISINE

Une cuisine étant mise à votre disposition, il est donc interdit de cuisiner dans les chambres. Cette cuisine est accessible pour la préparation du petit-déjeuner et du dîner. Toute fumée déclenche automatiquement le signal d'alarme incendie. Il est cependant possible de demander au directeur une salle pour des soirées ponctuelles.

Il est interdit d'amener un micro-ondes ou un réfrigérateur. Une bouilloire électrique est quant à elle autorisée.

### CIGARETTES

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement aussi bien à l'intérieur des locaux qu'à l'extérieur.

### **PARKING**

Les étudiants peuvent stationner leur voiture à l'intérieur de l'établissement (en contournant le bâtiment d'accueil par la droite)

### **INFORMATIQUE**

Les salles informatiques sont laissées à disposition des étudiants après les cours. Par ailleurs, les chambres sont équipées de points d'accès WiFi.

### **CONCLUSION.**

Ce règlement a été conçu pour faciliter et harmoniser le plus possible la vie de chacun dans l'établissement, tout en tenant compte du statut particulier des étudiants par rapport aux autres élèves.

Ceux-ci bénéficient d'une certaine autonomie mais pas d'une totale indépendance.

Choisir de prendre une chambre dans le lycée, c'est en accepter le principe, l'objectif étant d'abord de créer de bonnes conditions de vie et de travail.

Le non-respect des clauses énoncées ci-dessus pourrait entraîner l'exclusion de la chambre.

Le Chef d'Établissement,  
F. CLEMENT

---

---

## **AVIS PRATIQUES**

Certains avis pratiques sont déjà notés sur le règlement intérieur ci-dessus

### **OBJETS PERSONNELS**

Tout ce qui est susceptible d'être égaré doit être marqué, si possible, aux nom et prénom de l'étudiant. Il est fort déconseillé d'apporter des objets de valeur ou des sommes d'argent trop importantes.

En aucun cas, l'établissement ne peut être tenu responsable des vols ou pertes subis par l'étudiant.

### **TROUSSEAU**

Outre leurs affaires personnelles, les étudiants doivent avoir :

- Un protège-matelas imperméable,
- Un oreiller,
- Une couette et une housse,
- Une paire de draps d'avance (lit de 0.80),
- Des chaussons,
- Un peignoir ou une robe de chambre.